



UNIVERSITÉ DE
MONTPELLIER

L'accès aux études de santé

à partir de Parcoursup, via PASS et LAS

Année universitaire
2025-26





PASS – LAS – FUTUR.E.S ÉTUDIANT.E.S

Accès aux études de santé

Retrouvez sur cette page toutes les informations relatives à l'accès aux études de santé par le PASS : présentation, comparatif avec la LAS, processus d'admission et d'inscription...

Cette page est dédiée aux lycéens, futurs étudiants intéressés pour intégrer une année de PASS. Pour les étudiants actuellement inscrits, rendez-vous sur la page dédiée "PASS – étudiants inscrits".



Etudes à Montpellier & Nîmes



Formation initiale



ACCÈS ÉTUDES
DE SANTÉ



PRESENTATION
PASS



PRESENTATION
LAS



SITES
D'ÉTUDES



ADMISSIONS
INSCRIPTIONS



CAPACITE
D'ACCUEIL
MMOP



CONTACTS
PASS

PASS – LAS

ACCÈS AUX ÉTUDES DE SANTÉ, INFOS LYCÉENS



Accès en 2^e année des études de santé

Les filières de santé :
MMOP+K+I

MÉDECINE
MAÏEUTIQUE
ODONTOLOGIE
PHARMACIE

KINÉ

IFSI (Instituts de
Formation en Soins
Infirmiers)



Parcours Spécifique
accès Santé

MMOPKI



Licence avec Accès Santé

MMOPK



Parcours antérieurs

Candidature



Candidature sur
conditions

Procédure d'admission à MMOPKI

Après 1, 2 ou 3 années de licence,
candidature à une ou plusieurs
filières,
maximum 2 candidatures



Pré-requis pour candidater aux filières de santé



Valider son année en session 1

Valider L'UE santé commune en session 1

Enseignement commun PASS/LAS

Elle comporte

Un enseignement en Sciences Humaines et Sociales (SHS)

Un enseignement en physiologie humaine générale

Un enseignement en Médicament et produits de santé





Le processus d'accès aux études de santé : les étapes

Les principes et les spécificités selon le parcours



! DEUX CANDIDATURES MAX POSSIBLES



INSCRIPTION = 1 candidature utilisée

Que les conditions à la procédure d'admission soient remplies ou pas

PAS DE REDOUBLEMENT POSSIBLE

Si année non validée : réorientation ~~via~~ Parcoursup vers une L1 (pas en LAS1)

INSCRIPTION = candidature ~~non~~ obligatoire



Si candidature déposée et si conditions remplies = 1 candidature utilisée

Si année non validée :

- Redoublement en L1 classique pas en LAS1
- réorientation via Parcoursup en L1 pas en LAS1 ni en PASS

Si candidature déposée et conditions non remplies = candidature non décomptée



Organisation pédagogique PASS et LAS



49 ECTS du domaine de Santé
= **MAJEURE SANTÉ**, dont **12 ECTS** de l'UE
santé commune

+1 ECTS Anglais

10 ECTS MINEURE
DISCIPLINAIRE

Ces options (choisies dans le parcours ou sous-vœux) permettent, en cas d'admission à MMOP mais avec validation de l'année de PASS une poursuite d'étude dans les LAS2 correspondantes



48 ECTS du domaine de la licence
= **MAJEURE DISCIPLINAIRE**

12 ECTS du domaine de
Santé
= **UE santé commune**

Font partie des conditions pour accéder à la procédure d'admission





Parcoursup et PASS

2 vœux pour PASS: PASS Montpellier ou PASS Nîmes

1800 places : 1350 à Montpellier, 450 à Nîmes

EDS le terminale majoritairement pris en compte : 2 enseignements de spécialités choisis si la première des spécialités choisies fait partie des 3 enseignements suivants : « physique, sciences de la vie, mathématiques » et la deuxième spécialité choisie fait partie des 6 enseignements suivants : physique, sciences de la vie, mathématiques, Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Sciences économiques et social. "

Une fois pris en PASS à Montpellier
si admis en médecine ou maïeutique,
il faut choisir, selon son classement, le site de Montpellier ou de Nîmes (indépendamment du site PASS)

Choix dans Parcoursup des options PASS (poursuite LAS2)





PASS : les mineures disciplinaires

Correspondent à 11 sous-vœux dans Parcoursup

Pour poursuite d'étude LAS2 si PASS validée

A chaque option de PASS correspond un enseignement en PASS : la mineure disciplinaire

Pour les options **EEA, chimie, mécanique, physique chimie et physique** la mineure disciplinaire est la même et comporte des enseignements généraux de physique et de mathématiques, bases nécessaires pour les futures LAS2



Université de Montpellier

- Chimie
- Mécanique
- Physique Chimie
- Physique
- Électronique, Énergie électrique, Automatique (EEA)
- Économie
- Droit



Université Paul Valéry

- Psychologie
- Mathématiques et informatique appliquées aux sciences humaines et sociales (MIASHS)



Université de Nîmes

- Sciences de la Vie



Université de Perpignan

- Sciences de la vie
- Droit (Perpignan, Narbonne)
- Économie Gestion
- Mathématiques
- Physique Chimie
- Chimie



PASS : Parcours Accès Santé Spécifique

Les débouchés en LAS2 en fonction de votre mineure disciplinaire



Option PASS ParcoursSup	Mineure disciplinaire PASS	Débouché LAS2
SVT	SVT	U. Nîmes (SV) U. Perpignan (SV ; SVT Enseignement)
Physique		U. Montpellier (Physique) U. Perpignan (Physique)
Physique Chimie		U. Montpellier (Physique-Chimie) U. Perpignan (Physique)
Chimie	PCSI	U. Montpellier (Chimie) U. Perpignan (Chimie)
Mécanique		U. Montpellier (Mécanique)
EEA		U. Montpellier (EEA) U. Perpignan (EEA)
Maths	Maths	U. Perpignan (Mathématiques)
MIASHS	MIASHS	U. Paul Valéry Montpellier (MIASHS)
Droit	Droit	U. Montpellier (Droit) U. Perpignan (Droit)
Economie	Economie	U. Montpellier (Economie) U. Perpignan (Economie & Gestion)
Psychologie	Psychologie	U. Paul Valéry Montpellier (Psychologie)

**Recherche formation
dans ParcoursSup :
« pass montpellier »**

**1800 places :
1350 à Montpellier
+ 450 à Nîmes**



Accès à la filière kinésithérapie

Deux instituts: Montpellier (privé), Perpignan (public) avec % différent pour chaque voie d'accès
Différence de frais d'inscription

5 voies d'accès

PASS **Recevabilité** Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale dont les 12 ECTS UE santé commune
Choix possible en fonction du classement des étudiants :
Note à l'écrit coefficientées 75 % Note d'oral de 2 épreuves: 25 %

LAS1 **Recevabilité** Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale et les 12 ECTS UE santé commune
Choix possible en fonction du classement des étudiants :
Note d'interclassement (semestre 1) 75 % Note d'oral de 2 épreuves : 25%

LAS2 Uniquement en Seconde candidature d'une PASS ou LAS1
Recevabilité Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale et validation des 12 ECTS UE santé commune
Choix possible en fonction du classement des étudiants:
Note d'interclassement (semestre 1) 75 % Note d'oral de 2 épreuves : 25 %

Licence option kiné (LAK) avec 2 candidatures possibles (LAK1 et LAK2) : Staps ou Sciences

Recevabilité Validation de l'année (60 ECTS) en session initiale
Choix possible en fonction du classement des étudiants :
Ces licences ne permettent pas de candidater à MMOP, ce ne sont pas des LAS
STAPS (UM) ou Fac de Sciences (UM) (SVSE et PCSI)



Capacité d'accueil en 2ème année des filières MMOP en septembre 2026

Nombre **minimal** de places proposées dans chacun des groupes de parcours pour chacune des filières MMOP
(Médecine, Maïeutique, Odontologie et Pharmacie)

- Conformément aux articles 1, 7 et 8 de l'arrêté du 4 novembre 2019 relatif à l'accès aux formations de médecine, de maïeutique, d'odontologie et de pharmacie.
- Au titre de l'article R631-1 du code de l'éducation.

Nombre **minimal** de places proposées par groupe de parcours
pour les étudiants inscrits en 2025-2026

	PASS UM (max 50%)	LAS (UM, UMPV, UPVD, Nîmes Université) (max 50%)		Passerelles (dépôt de candidature lors de la campagne 2025) (min 5 %)	Étudiants ayant validé le 1er cycle d'une formation MMOP (UE ou transfert) (max 5%)
		LAS1	LAS2 et LAS3 (min 30%)		
Médecine	196	44	128	25	0
Maïeutique	35	7	23	6	0
Odontologie	27	9	19	6	0
Pharmacie	108	30	66	11	1

Capacité d'accueil filière Kiné

Nombre de places en Kiné rentrée sept 2025 :

Montpellier (100 places) :

PASS : **43 places**

LAS 1 (UM, Paul-Valéry Mtp, Unîmes UPVD Perpignan , Mayotte) : **5 places**

LAS 2 (UM, Paul-Valéry Mtp, Unîmes UPVD Perpignan , Mayotte) : **8 places**

LAK 1 STAPS Mtp : **20 places**

LAK 1 sciences SVSE Mtp : **8 places**

LAK 1 sciences PCSI Mtp : **6 places**

LAK 2 STAPS : **5 places**

LAK 2 Sciences : **1 place**

Sportifs de Haut Niveau : **4 places**

Nombre de places en Kiné rentrée sept 2025 :

Perpignan (25 places) :

PASS : **6 places**

LAS 1 (UM, Paul-Valéry Mtp, Unîmes UPVD Perpignan , Mayotte) : **4 places**

LAS 2 (UM, Paul-Valéry Mtp, Unîmes UPVD Perpignan , Mayotte) : **2 places**

LAK 1 STAPS Perpignan : **6 places**

LAK 1 portail Darwin Perpignan : **4 places**

LAK 2 STAPS Montpellier : **1 place**

LAK 2 Sciences Montpellier : **1 place**

Sportif de Haut Niveau : **1 place**

Capacité d'accueil filière IFSI

Nombre de places en 2^e année IFSI (rentrée sept 2025) :

PASS : 30 places parmi les 12 IFSI du groupement des IFSI du Languedoc Roussillon



PASS ou LAS ? Que choisir ?



L'accès aux études de santé est difficile

Le nombre de places en 2^e année est limité.

Choisir en fonction de ses projets

principaux et secondaires, et de ses points forts au lycée. Réfléchir aux alternatives de formation si vous n'êtes pas admis en MMOPKI.

Méthodes de travail très différentes entre PASS et LAS : adapter à sa personnalité



Majeure santé à 80% Scientifique + Mineure disciplinaire selon option Parcoursup
Niveau scientifique élevé, densité de travail ++
Excellent niveau requis au lycée dans les matières scientifiques
Pas de redoublement : poursuite d'étude en LAS 2 (importance ++ de l'option Parcoursup)
L'an dernier, 85% des reçus MMOPK de PASS avaient mention B ou TB au bac



Majeure selon le choix de mention de licence + Mineure santé 20% scientifique au S1
MCC plus variées en fonction des License (TP, Esprit de synthèse, Rédaction..).
Cumul Majeure + Mineure santé difficile selon les mentions
Choix de candidater ou pas en LAS 1, parcours = sprint car tout se joue le premier semestre



PASS ou LAS ? Derniers conseils



1 – Ne pas limiter sa réflexion

Aux parcours à suivre pour accéder aux études de santé

2 – Réfléchir aux alternatives

Penser aux métiers de santé en ~~en~~ mêmes :

- Se renseigner sur ceux
- Se poser la question : ~~suje~~ fait.e pour ce métier ?

3 – Attention sources d'informations (ou désinformations)

... et à la suite si non admis en MMOPKI